

Ce document ne se veut pas un outil de sollicitation, mais un moyen de transmission d'information aux entreprises ayant démontré un intérêt à offrir un rabais aux membres du personnel.

Le CISSS des Laurentides : le plus grand employeur des Laurentides.

1. Avantages d'être partenaire

- Cibler une clientèle ayant un bon pouvoir d'achat
- Avoir accès à 15 000 consommateurs potentiels
- Contribuer à un programme favorisant le bien-être et la qualité de vie au travail du personnel du CISSS des Laurentides
- Profiter des retombées à la suite de la diffusion de votre offre

2. Visibilité

- 15 200 employés répartis dans plus de 80 installations situées dans les Laurentides
- Plus de 1000 médecins, dentistes, pharmaciens, sages-femmes.

3. Moyens de diffusion/promotion

- Intranet du CISSS des Laurentides
- Section employés du site Web
- Rappel des offres corporatives dans les publications internes du CISSS (fréquence de deux fois par année)

4. Critères de sélection

- L'offre doit être personnalisée aux membres du personnel du CISSS des Laurentides et refléter un avantage concret comparativement aux offres grand public;
- Nous privilégions les offres qui répondent à l'une des sphères d'activités suivantes, telles que définies dans le cadre de notre démarche vers la certification Entreprise en santé :
 - Activité physique;
 - Saine alimentation;
 - Prévention du tabagisme;
 - Gestion du stress;
 - Santé et mieux-être, etc.
- Nous considérons également toutes les offres avantageuses pour notre personnel, après évaluation.

- Le fournisseur doit fournir un contrat détaillant l'offre exacte accordée aux employés en y incluant tous les détails jugés pertinents (conditions spécifiques, logo de l'entreprise, codes promotionnels, numéro de téléphone, adresse, site Internet, etc.) et y indiquer la date de début et la date de fin de l'offre. Nous recommandons aux fournisseurs de fournir une affiche promotionnelle.
- Si possible, le fournisseur fournit des statistiques de fréquentation annuelle. Ces données serviront à l'évaluation de la pertinence et de la popularité de l'offre.
- Une fois reçue, l'offre sera évaluée pour approbation.
- À la date de fin de l'offre, celle-ci ne se renouvelle pas automatiquement. Elle est retirée de nos plateformes et le fournisseur a la responsabilité de transmettre un nouveau contrat au CISSS des Laurentides.
- Le CISSS se réserve le droit de mettre un terme à une offre et ce, en tout temps;
- Le CISSS peut exiger une preuve d'assurance à un fournisseur, au besoin.
- Le CISSS des Laurentides relaie des offres émises par certaines entreprises et destinées aux membres de son personnel. Toutefois, l'établissement se dégage de toute responsabilité et ce, pour tout type d'événement relatif à une mauvaise expérience vécue avec l'une ou l'autre de ces offres corporatives.